RESSOURCES HUMAINES

Modification des conditions de remboursement des frais de déplacement des agents du CIAS Grand Lac et de leurs collaborateurs occasionnels

1 DOCUMENT - Publié le 01 février 2024


CIAS

Conseil d'Administration
Séance du 1er février 2024 à 18h00

2024-02-01_DELIB9.PDF

TÉLÉCHARGER | (PDF, 359,8 KO)

https://grand-lac.fr/mon-agglo/gouvernance/actes-administratifs/actes-administratifs-cias/conseil-dadministration/modification-des-conditions-de-remboursement-des-frais-de-deplacement-des-agents-du-cias-grand-lac-et-de-leurs-collaborateurs-occasionnels-23646?

GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGL
OMÉRATION

1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.